

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 DECEMBRE 2008

GROUPE COMMUNISTE

QUESTION ORALE DE MONSIEUR PATRICE LECLERC
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

RELATIVE AUX CLUBS DE PREVENTION DES HAUTS DE SEINE

Monsieur le Président,

Nous sommes très inquiets sur la politique de prévention de notre département. Elle ne semble pas connaître « une relance », bien au contraire, elle semble délaissée, pire peut-être : remise en cause. Il s'agit pourtant d'une attribution de notre collectivité locale. Il y a là d'importants besoins. Nous espérons qu'il ne s'agit pas, de la part de votre majorité, là encore d'une priorité à une logique sécuritaire, qui a amené certain ministre à proposer la prison aux enfants de 12 ans, au détriment de la prévention. Une fois de plus les logiques punitives semblent prendre le pas sur des logiques éducatives.

Notre inquiétude ne repose pas sur un rapport, une délibération : il n'y en a pas sur la politique en matière de prévention. Notre inquiétude repose sur des faits et « des dire » :

- Il semblerait qu'une étude interne est en cours depuis début 2008 qui devait être rendue à la fin d'année 2008, afin de permettre un débat à l'Assemblée Départementale sur sa politique en matière de prévention spécialisée. Celle-ci semble repoussée au premier trimestre 2009. Nous sommes très étonnés de la méthode, Monsieur le Président. Les associations habilitées, en charge de la prévention spécialisée dans le 92, n'y sont nullement associées, alors qu'elles sont ancrées sur les territoires concernés et à ce titre en mesure d'y collaborer. Je rajoute que depuis la fin 2006, il n'y a eu aucune rencontre départementale des présidents d'associations avec des représentants de notre assemblée départementale. Je pense Monsieur le Président, que nous n'avons pas besoin d'un audit interne pour dire qu'il y a là un problème de méthode, de travail concerté avec les associations de prévention. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, qu'une réunion entre notre collectivité et l'union des associations de prévention spécialisée des Hauts-de-Seine devrait avoir lieu dans des délais rapprochés ?

- A ce jour, il n'y a pas de travail envisagé sur le passage en CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) qui, selon la loi du 2 juillet 2002, est la procédure permettant de valider la pertinence des projets d'une association à qui est déléguée une mission de service public. Les associations sont demandeuses de rendez-vous, de rencontres avec le département, allez-vous les organiser ? Pour l'instant ni les associations, ni l'UAPS 92 n'ont de réponse de la part du Vice Président chargé de ce secteur ou du Directeur adjoint du pôle solidarité. Des associations des Hauts-de-Seine ont travaillé sur une convention tripartite d'objectifs pluriannuels et aimeraient bien pouvoir avancer sur ce dossier avec notre collectivité. Elles attendent.
- Lors d'une réunion entre le service « prévention » du Pôle solidarité et une association de Gennevilliers, il a été annoncé une baisse générale des dotations concernant les associations conventionnées et /ou habilitées dans les secteurs de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale. Concernant la prévention spécialisée, la baisse est de 1 million d'euros (1 000 000€), soit l'équivalent de la dotation d'une association comptant entre 18 et 20 salariés et son budget de fonctionnement. Il a été précisé qu'il ne s'agissait pas pour le moment de déconventionner une association, mais de répartir la baisse de dotation entre les associations existantes. Si cette annonce était vérifiée, Monsieur le Président, elle serait scandaleuse ! Qui dans cette assemblée osera dire dans sa ville, dans son département qu'il faut se désengager de la prévention spécialisée, diminuer l'aide aux jeunes en très grande difficulté ? Confirmez-vous, Monsieur le Président, le fait que les budgets départementaux alloués à la prévention vont diminuer ?
- Confirmez-vous, Monsieur le Président, que parmi les pistes que semblent retenir les services du Conseil Général, il est évoqué la prise en charge financière de la prévention spécialisée, non plus en totalité par le Conseil Général, mais en partie par celui-ci avec la participation des communes, qui pourrait s'élever entre 20 et 30% des budgets, comme cela se pratique déjà dans certains départements, notamment en Ile-de-France (Essonne et Yvelines) ? J'aimerais aussi connaître l'opinion de nos collègues maires.

J'espère Monsieur le Président que vous allez démentir toutes ces rumeurs et prendre les mesures qui s'imposent pour que les associations soient reçues, que leurs projets soient étudiés et financés.

Pour le groupe communiste et citoyen, il serait inacceptable, indécent, que notre collectivité choisissent de verser des millions d'euros sur des dossiers qui ne sont pas de ses missions comme la fac Léonard de Vinci, le très haut débit et fasse dans le même temps des économies sur la prévention spécialisée. Rien ne justifierait ces réductions : ni notre budget, ni une baisse des besoins. Cela n'aurait qu'une justification : un choix suicidaire et inefficace, un choix idéologique : le tout répressif contre l'éducatif.